

ANNEXE C6P

ACTE DE CANDIDATURE - LISTE D'APTITUDE PTP

POUR L'ACCES AU CORPS DES :

PROFESSEURS DE SPORT

CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

CONSEILLERS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES SUPERIEURS

domaine sport

domaine jeunesse

Nom d'usage :		Prénom :	
---------------	--	----------	--

ACCES AU CORPS DES CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE OU DE PROFESSEURS DE SPORT

Nombre d'années exercées dans le cadre des activités physiques et sportives ou de l'éducation populaire et de la jeunesse :

- hors du Ministère chargé de la jeunesse et des sports (*).....

- au Ministère chargé de la jeunesse et des sports (*).....

date d'entrée au Ministère chargé de la jeunesse et des sports (*)

(*) joindre les pièces justificatives.

ACTE DE CANDIDATURE

Je, soussigné(e)....., sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude en vue d'une nomination dans le corps :

- des professeurs de sport en application des dispositions du décret n°85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport ;
 - des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse en application des dispositions du décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- et déclare avoir pris connaissance de l'instruction relative à cette intégration

Fait àle

Signature :

ACCES AU CORPS DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES SUPERIEURS

CONDITIONS D'ACCÈS en application de l'article 6-3° du décret n° 2004-272 du 24 mars 2004

- Professeur de sport ou conseiller d'éducation populaire et de jeunesse justifiant de 10 années de services effectifs.
- Fonctionnaire de catégorie A appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau détaché depuis au moins 6 ans dans l'emploi de directeur ou directeur adjoint d'un établissement Jeunesse et sport ou de chef de service déconcentré relevant des ministères chargés de la jeunesse et des sports.
- Fonctionnaire de catégorie A appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou exerçant depuis au moins 6 ans les fonctions de DTN.
- Fonctionnaire de catégorie A appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou exerçant depuis au moins 8 ans les fonctions d'EN.

NB : Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1^{er} septembre de l'année du tableau.

SITUATION ADMINISTRATIVE POUR LES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau détaché sur emploi fonctionnel ou sur contrat

Date de nomination sur emploi fonctionnel de chef de service ou de directeur ou directeur adjoint d'établissement

Date de début d'exercice des fonctions de DTN ou d'EN (à préciser)

Corps, cadre d'emploi, ou emploi d'origine de catégorie A (à préciser)

ACTE DE CANDIDATURE

Je, soussigné(e)....., sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude en vue d'une nomination dans le corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs en application des dispositions du décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs et déclare avoir pris connaissance de l'instruction relative à cette intégration

Fait àle

Signature :